

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2024

Délibération n°2024-20

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 25

Date de convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES		X		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			DANNACHER MICHELE		X	
	BIGOT AGNES		X		MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE			X	KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE		X		DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE		X		
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE				X	LAURENT MICHELE	X		
GOIFFON CHRISTIAN				X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	LUX JEAN-MICHEL		X Pouvoir à Mr Peigné		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE			X	RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY		X		BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

OBJET : DELIBERATION OCTROI D'UNE SUBVENTION AU REPAIR CAFE DE THOISSEY VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 001-250101086-20240703-202420-DE

Dans la continuité des actions menées dans le cadre du PLPDMA, des subventions sont accordées au SMIDOM par l'organisme Refashion dans le cadre de la réparation des vêtements. Monsieur Ferré indique que l'intégralité de celles-ci peuvent être redistribuées au REPAIR CAFE, afin de soutenir et poursuivre son activité.

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le président à reverser l'intégralité de la subvention perçue à l'association Repair Café de Thoissey.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 28 juin 2024,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le